

Désarmement nucléaire : la France isolée

Louis Gautier

Le professeur de science politique, spécialiste des questions de défense *, s'interroge sur la politique de notre pays en matière de désarmement nucléaire.

La non-prolifération, qui vise à empêcher de nouveaux États de se doter d'armes atomiques, et le désarmement nucléaire, destiné à limiter les arsenaux des puissances qui en détiennent ont évidemment partie liée. C'est ce que dicte la voix du bon sens et la loi internationale incarnée à ce jour par le traité de non-prolifération (TNP). Parce que le discours officiel de notre pays semble aujourd'hui mettre en doute la consistance de ce lien, la diplomatie française aborde la conférence de réexamen du TNP, qui se tient à New York, en porte-à-faux par rapport aux enjeux.

La prolifération constitue la plus grande menace contre la paix. Le développement de nouvelles forces nucléaires élève le niveau de la menace intentionnelle et augmente la probabilité de risques accidentels. La multiplication des États nucléaires et l'hétérogénéité de leurs intérêts affaiblissent aussi la logique de la dissuasion. Certes, la peur engendrée par les armes atomiques a rendu le monde plus sûr, mais rien ne permet d'affirmer que l'interdit qui les frappe depuis Hiroshima perdurera éternellement, ni de conclure que l'association entre le nucléaire et l'interdiction de la guerre est une donnée intangible. La dissuasion nucléaire n'encapsule d'ailleurs

plus depuis la fin de la guerre froide le recours à la force armée, comme le prouvent tous les conflits de la guerre du Golfe à l'Afghanistan en passant par la Géorgie. Qu'il s'agisse de l'Irak ou de l'Iran, la question des armes de destruction massive est même devenue une source de confrontations ouvertes ou latentes. Les règles qui valaient pour hier dans les rapports entre les cinq grandes puissances nucléaires n'apportent plus les mêmes garanties de stabilité qu'autrefois.

La prolifération rend hypothétique la définition d'un équilibre stratégique global pertinent. Au Moyen-Orient et en Asie, elle précipite même une course effrénée aux armements qui multiplie les risques de conflits. Depuis 1998, l'Inde et

« La crispation française sur le désarmement est contre-productive »

le Pakistan s'affirment comme puissances nucléaires ; Israël semble vouloir s'exonérer de toute discipline collective ; l'Iran et la Corée du Nord, en dépit des mises en garde et des sanctions, poursuivent leur marche vers la bombe. Quel sera le prochain État sur la liste ?

Pour endiguer cet engrenage, notre pays milite pour une restauration de l'autorité du TNP. Cela suppose que les États parties, comme l'Iran, n'en bafouent pas les dispositions et que les États qui n'en sont pas signataires (Inde, Israël ou Pakistan) s'y raccordent. La France

plaide aussi pour la ratification, notamment par les États-Unis, la Russie et la Chine, du traité d'interdiction des essais auquel elle a pleinement souscrit en 1998 et pour un arrêt de la production de matières fissibles militaires qu'elle respecte pour sa part. Sur fond de crise iranienne, la France, d'un autre côté, n'entend pas baisser davantage sa garde. Elle n'envisage pas d'aller au-delà des efforts de désarmement unilatéralement pratiqués depuis vingt ans qui l'ont notamment amenée à réduire à 300 le nombre de ses têtes nucléaires. « *Que les donneurs de leçons (Obama et son Global Zero) fassent d'abord autant que nous* » : cet argumentaire étroit nous enferme dans un jeu beaucoup trop statique. Notre

pays, en se targuant d'un bon bilan, semble surtout traîner des pieds quand il faudrait incarner une dynamique.

La France, avec le recadrage de la doctrine américaine, pourrait initier un compromis entre les cinq grandes puissances nucléaires autour de trois principes : pas de nouveaux essais, pas de nouvelles armes et pas d'autres missions que la dissuasion. Elle pourrait aussi proposer d'affirmer le code de conduite sur les missiles balistiques, de rendre irréversibles les limitations de capacités stratégiques déjà acceptées ou encore de développer des dispositifs de vérification des

stocks d'armes nucléaires ; enfin, mieux circonscrire dans sa doctrine l'hypothèse théorique de l'emploi en premier.

La France doit éviter de se trouver reléguée dans un corner diplomatique si elle veut être crédible en matière de lutte contre la prolifération mais aussi pour convaincre au plan européen des mérites encore attachés à sa dissuasion. Cet aspect est essentiel, alors que s'engage une partie décisive en Europe autour du concept stratégique de l'Alliance atlantique et du retrait des missiles nucléaires de l'Otan déployés sur le Vieux Continent. Entre une zone en voie de dénucléarisation du Rhin au Dniepr et, de l'autre côté de la Manche, un Royaume-Uni qui laisse dépérir sa force de frappe faute des crédits nécessaires à sa modernisation, la France va bientôt constituer un îlot nucléaire en Europe. Ce qui aurait des effets dévastateurs. Elle tuerait dans l'œuf tout espoir de concertation sur la contribution de ces armes à la préservation de l'autonomie de l'Europe. Elle ruinerait la pétition de principe selon laquelle la dissuasion française protège de fait les États auxquels notre destin est lié. La crispation française sur le désarmement est contre-productive si l'on veut obtenir de nos partenaires européens les clarifications stratégiques qui s'imposent.

En opposant les deux termes du débat, on se trompe d'approche, à la fois sur le désarmement et sur la dissuasion.

* *Dernier ouvrage paru* : « *La Défense de la France après la guerre froide* », PUF, 2009

